

## Pourquoi accompagner vos adhérents dans une démarche de certification environnementale ?



### POUR VOTRE COOPÉRATIVE

- Accroître votre image environnementale
- Renforcer l'engagement de vos adhérents
- Co-construire une offre selon les besoins de vos adhérents ou en intégrant vos propres ressources internes



### POUR VOS ADHÉRENTS

- Faciliter les démarches de certification
- Répondre à tous leurs besoins par une offre complète



### POUR L'ENVIRONNEMENT

- Préserver la biodiversité et la ressource en eau
- Répondre à la demande sociétale

## UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS

Plus de **15 ans** d'expérience dans la certification (agriculture raisonnée, agriculture biologique, Viticulture Durable en Champagne, certification des ETA...)

**200** exploitations déjà accompagnées à la certification HVE en viticulture

**10** conseillers répartis sur l'ensemble de la Marne



Et pour aller plus loin dans l'accompagnement de vos adhérents, pensez à MesParcelles, l'outil de traçabilité adapté pour faciliter les certifications.

## Plus d'informations

Chambre d'agriculture de la Marne

Fanny BOITELET

fanny.boitelet@marne.chambagri.fr - Tél. 03.26.77.36.20

Damien LARBRE

damien.larbre@marne.chambagri.fr - Tél. 03.26.77.36.50



[marne.chambre-agriculture.fr](http://marne.chambre-agriculture.fr)



# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

## COOPÉRATIVES

# PRÉPAREZ VOS ADHÉRENTS À LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

## Niveau 2 et Niveau 3



[marne.chambre-agriculture.fr](http://marne.chambre-agriculture.fr)





## CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

### Les grands principes

#### Niveau 1

**Pré-requis obligatoire** à la démarche de certification environnementale. Il reprend les **exigences réglementaires de la conditionnalité de la PAC**.

#### Niveau 2

Mise en œuvre de **moyens**, suivant **16 exigences** qui sont classées selon **4 thématiques** :

- **Conservation de la biodiversité**  
Identifier et protéger sur l'exploitation les zones les plus importantes pour le maintien de la biodiversité.
- **Stratégie phytosanitaire contrôlée**  
Adapter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en fonction de la cible visée.
- **Raisonnement de la fertilisation**  
Stocker les fertilisants et raisonner au plus juste les apports pour répondre aux besoins des plantes et garantir un rendement et une qualité satisfaisants tout en limitant les fuites vers le milieu naturel.
- **Gestion de la ressource hydrique**  
Optimiser les apports aux cultures en fonction de l'état hydrique du sol et des besoins de la plante.

#### Niveau 3



C'est une **obligation de résultats**. Seul ce niveau permet à l'exploitation de mettre en avant la mention « **Haute Valeur Environnementale** » et d'afficher le logo associé : **2 voies pour y accéder** :

##### > Voie A : approche thématique

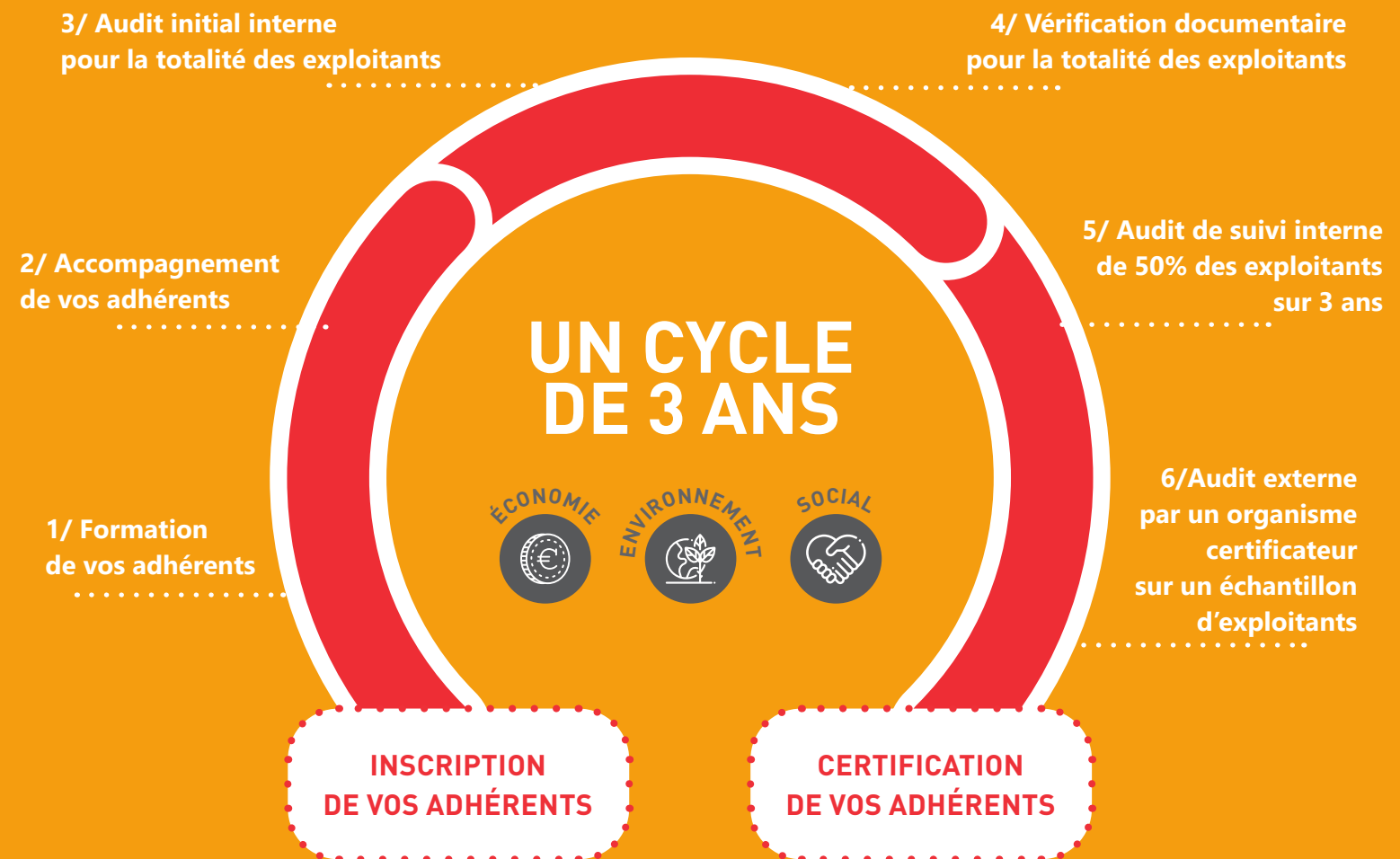
4 grilles sont évaluées (biodiversité, stratégie phytosanitaire, fertilisation, irrigation) et un minimum de 10 points par thème est obligatoire.

##### > Voie B : approche globale

2 indicateurs sont à respecter :

- > 10% de la SAU en IAE (Infrastructure Agro-Ecologique) ou > 50% de la SAU en prairies permanentes de plus de 5 ans
- Poids des intrants dans le chiffre d'affaire inférieur ou égal à 30% (hors aides PAC)

## La certification par voie collective pour simplifier les démarches pour votre coopérative et pour vos adhérents



### UN GAGE DE SÉCURITÉ

La Chambre d'agriculture est la structure collective qui porte la certification.

Seul un échantillon d'exploitations, tirées au sort, fait l'objet d'un audit externe par un organisme certificateur.

### LE CHOIX DU NIVEAU DE CERTIFICATION

Niveau 2 ou niveau 3 HVE



### UN ACCOMPAGNEMENT DE A À Z

- Informations
- Formation en groupe
- Validation du niveau 1
- Réalisation d'un audit interne de début de cycle
- Proposition d'un plan de progrès pour atteindre les exigences de la certification
- Suivi des avancées en cours de cycle de certification
- Accompagnement lors de l'audit externe avec l'organisme certificateur